

**Assemblée générale**

Distr. générale  
11 octobre 2010  
Français  
Original: anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à l'Accord sur  
le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et  
la restitution des objets lancés dans l'espace extra-  
atmosphérique****Note verbale datée du 4 octobre 2010, adressée au Secrétaire  
général par la Mission permanente du Japon auprès de  
l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de l'informer, conformément au paragraphe 1 de l'article 5 de l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 2345 (XXII) de l'Assemblée générale, annexe), de la découverte d'un élément constitutif d'objet spatial sur le territoire japonais.

L'objet a été trouvé sur la plage de l'île de Tanegashima (préfecture de Kagoshima), par des habitants de l'île, le 25 septembre 2010. C'est une partie d'objet cylindrique de couleur blanche, qui mesure environ 170 cm de long sur 120 cm de large. Ce pourrait être un élément de lanceur de la République de Corée. Cet objet ne présente aucun danger pour la population ni aucun risque de dommages matériels, et il est actuellement conservé par les services municipaux sur l'île, conformément au droit interne.

En application du paragraphe 1 de l'article 5 de l'Accord susmentionné, le Gouvernement japonais fait également part au Gouvernement de la République de Corée de cette information.

